



Règlement du concours de prototypes de Paris est Ludique Édition 2025

Article 1 – Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne majeure à compter du jeudi 27 février 2025. Les participants s'engagent à être présents sur toute la durée du concours :

Samedi 5 juillet 2025 de 10h à 20h
Dimanche 6 juillet 2025 de 10h à 19h

Article 2 – Les types de jeux

Tous les prototypes de jeux de société créés sont acceptés, à l'exclusion des jeux en cours de financement participatif ou déjà édités.

Article 3 – Inscription

Les participants devront s'inscrire via le formulaire **avant le vendredi 28 mars 2025 minuit**, date après laquelle plus aucune inscription ne sera acceptée.

Après avoir lu et accepté le règlement ici présent, les candidats devront remplir le formulaire d'inscription disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.gle/pRZGfC4ajXdZ7oRk7>

Il sera ensuite demandé à chaque auteur de transmettre les éléments suivants :

- Les règles du jeu au format PDF (5 Mo max)
- Une unique photo avec tous les auteurs en portrait (JPEG ou PNG, 300 dpi minimum)
- Une unique photo du jeu en situation, sans joueurs visibles autour (JPEG ou PNG 300 dpi minimum)

L'inscription de votre jeu ne sera étudiée qu'à la réception de l'ensemble ces éléments.

Important :

Pour être valide, votre inscription doit respecter le nombre de photos et les formats qui vous sont indiqués. Les nomenclatures des fichiers doivent respecter ceci :

- NOM-DU-JEU_NOM-AUTEUR-01_NOM-AUTEUR-X_PHOTO-AUTEUR
- NOM-DU-JEU_NOM-AUTEUR-01_NOM-AUTEUR-X_RÈGLE
- NOM-DU-JEU_NOM-AUTEUR-01_NOM-AUTEUR-X_PHOTO-SITUATION

Vos fichiers doivent être envoyés dans un seul mail, dans un seul fichier compressé (.zip)

L'équipe JDD s'engage à revenir vers **tous les auteurs sélectionnés dès le 2 mai**. L'équipe JDD ne s'engage pas à revenir vers tous les auteurs non sélectionnés.

Article 4 – Sélection

L'équipe des JDD étudiera l'ensemble des candidatures **reçues et complètes**. Un jury restreint sélectionnera ensuite les finalistes qui pourront présenter leur prototype au concours des JDD.

Les prototypes ne sont pas évalués pour leur esthétique ou aboutissement visuel, mais pour divers autres critères : solidité des mécaniques, rejouabilité, originalité du thème. Ils seront également classés en 2 catégories : Famille ou Expert. Cette catégorisation se fera par l'équipe des JDD et ne pourra être contestée. Nous faisons en sorte que chaque prototype ait sa place, et nous assurons que tous les auteurs aient des joueurs à leur table, quelle que soit sa catégorie.

Les finalistes retenus seront prévenus par téléphone à partir du 2 mai. Sans réponse de leur part, l'équipe des JDD se réserve le droit de sélectionner d'autres participants pour les remplacer.

Les finalistes s'engagent à être présents durant les 2 jours du festival. Un emplacement sera aménagé pour chaque finaliste dans l'espace prototype.

Une participation de 20€ sera demandée aux finalistes (pour les repas et l'accès à l'espace pro).

Article 5 – Déroulement du concours

Le concours se déroulera sur le site du festival Paris est Ludique, du 5 au 6 juillet 2025.

Les auteurs seront accueillis 1 heure avant le début du festival, afin d'être installés à leur table respective. Un rappel des règles sera fait avant que les premiers festivaliers arrivent.

Chaque auteur amènera son propre prototype, pour lequel nous conseillons d'avoir un matériel qui résiste au vent et ne craint pas l'eau. Aucune forme de publicité ne pourra être amenée (pancarte, flyer...) afin de respecter l'équité entre tous les participants.

Les bénévoles s'assureront durant toute la durée du festival que les tables des auteurs soient remplies par des joueurs. Les auteurs ne pourront pas amener eux-mêmes des festivaliers à leur table.

Les festivaliers pourront, à tout moment du week-end, voter pour leur prototype favori dans chaque catégorie.

Le dimanche 06 juillet, à partir de 18h, les parties s'arrêteront toutes en même temps et les derniers votes des festivaliers seront récupérés puis comptés.

Après le comptage des votes et un court moment de modification de l'espace afin d'accueillir le public, l'annonce des gagnants sera faite.

Article 6 – Récompense de l'équipe gagnante

Les auteurs gagnants dans chacune de leur catégorie recevront le prix du Pari Ludique 2025.

Article 7 – Dispositions en cas d’annulation

Tout participant devant annuler sa venue devra obligatoirement le faire le plus rapidement possible afin de donner sa chance à une autre personne inscrite non retenue.

Article 8 – Protection

Les auteurs devront, s'ils le souhaitent, prendre les mesures nécessaires de protection pour leur œuvre (juridique et assurance). Les organisateurs ne pourront, en aucune mesure, être tenus responsables de copie, plagiat ou contrefaçon des jeux créés au concours.

Toute présentation de contrefaçon de jeux déjà existants entraînera l’annulation de la candidature au concours.

Article 9 – Traitement des données

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer les informations personnelles des créateurs.

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé dans le cadre de la gestion des participants à ce concours, la sélection du ou des gagnant(s), la réalisation de statistiques et l'envoi d'informations relatives aux événements et actualités. La base légale du traitement est le consentement des participants.

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'équipe organisatrice via leurs différents contacts. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.